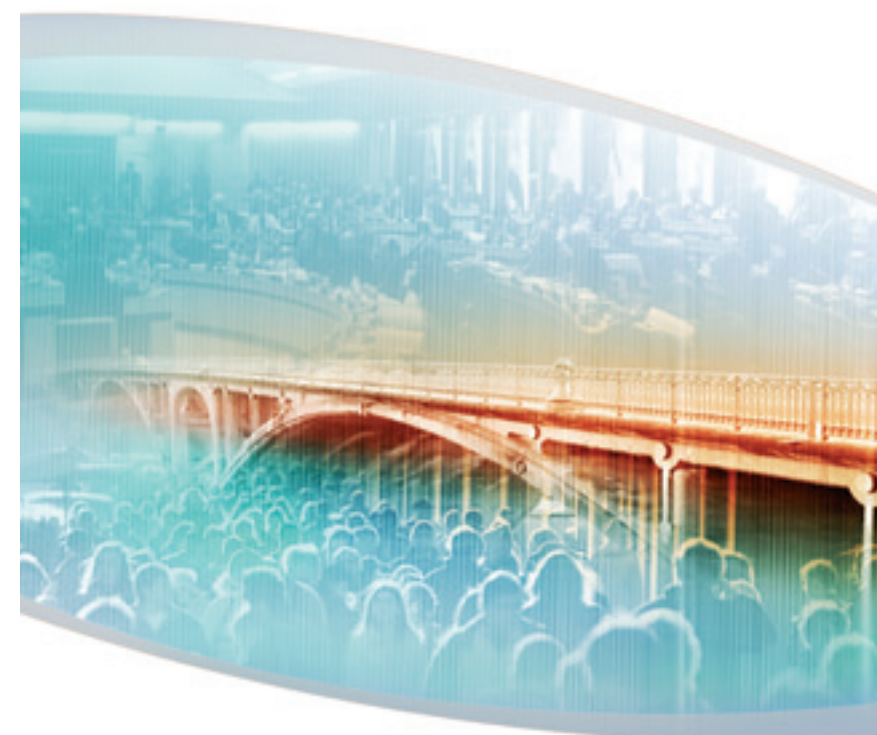


Comité économique et social européen

Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée



FR

Comité économique et social européen

Unité "Visites et publications"

Pour toute information contacter :

publications@eesc.europa.eu

Tél. (32-2) 546 96 04 • Fax (32-2) 546 97 64

Rue Belliard 99 • B-1040 Bruxelles

Internet: <http://www.eesc.europa.eu>

Numéro de catalogue: CESE-2007-02-FR

QE-X1-07-037-FR-C

Le CESE:

un pont entre l'Europe et
la société civile organisée

Le Comité économique et social européen est, au niveau européen, l'enceinte institutionnelle de consultation, de représentation, d'information et d'expression de la société civile organisée, enceinte qui permet aux représentants des organisations économiques, sociales et civiques des États membres d'être partie intégrante du processus de formation des politiques et des décisions au niveau communautaire. Créé par les traités de Rome en 1957, le Comité a vu son rôle confirmé et renforcé par le traité de Nice, et par le projet de Constitution dans ses dispositions sur la démocratie participative et le dialogue civil.

Le Comité est principalement un organe consultatif qui assure une fonction de conseil auprès du Conseil de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Parlement européen. Sa consultation est obligatoire dans les cas prévus par les Traités, mais, de plus en plus souvent, le Comité est saisi pour élaborer des avis exploratoires en amont de l'adoption de propositions ou de prises de décisions politiques. Il peut également prendre lui-même l'initiative d'émettre des avis ou d'élaborer des rapports d'information. De plus, le Comité est particulièrement actif dans le domaine des relations extérieures; ainsi, il crée et entretient des liens avec des représentants de la société civile dans les pays tiers.

Le Comité a été chargé par le Conseil d'œuvrer à ce que dans la Communauté européenne, les acteurs concernés aient davantage le contrôle des processus liés à la stratégie de Lisbonne, ainsi que de poursuivre ses travaux d'élaboration, pour le début 2008, de rapports de synthèse sur les activités qui sont menées via un réseau interactif d'initiatives de la société civile afin d'appuyer le partenariat pour la croissance et l'emploi.

Le Comité se doit de relever immédiatement ce défi. Il a le devoir de se mobiliser, en axant son action sur l'entrepreneuriat à visage humain, l'apprentissage tout au long de la vie, une recherche placée sous le signe de l'innovation et la création d'emplois plus attrayants. L'activité entrepreneuriale doit s'accompagner d'une sensibilité sociale et environnementale, aller de pair avec le souci d'innover et non pas seulement de réaliser des bénéfices

C'est avec cette conviction que le Comité, en collaboration avec les conseils économiques et sociaux des États membres, apportera sa contribution pour combler le fossé entre l'Europe et ses citoyens, en les incitant et les invitant à adopter une démarche de participation aux processus et décisions en cours à



M. Dimitris DIMITRIADIS, président du Comité économique et social européen

l'échelle de la Communauté, à l'élaboration d'une stratégie renouvelée de développement durable et à la promotion de la stratégie de Lisbonne, l'objectif ultime étant de susciter l'adhésion des peuples européens à la Constitution de l'Union européenne.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Dimitriadis', written in a cursive style.

Sommaire

Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée	7
Missions, structures et fonctionnement	9
▪ Les missions et les moyens d'action	9
▪ Les Membres	10
▪ La Présidence et le Bureau	12
▪ Le Groupe budgétaire	13
▪ Le Groupe Communication	13
▪ Le Groupe des Questeurs	14
▪ Les Groupes	14
– Le Groupe des Employeurs (Groupe I)	14
– Le Groupe des Salariés (Groupe II)	15
– Le Groupe des Activités diverses (Groupe III)	17
▪ Les Sections spécialisées et autres organes du CESE	18
▪ L'Assemblée plénière	26
▪ Le Secrétariat général	28
▪ Le CESE au cœur du quartier européen	28
Le CESE, diffuseur de l'idée européenne	29
▪ L'Europe	29
– Les pays avec lesquels les négociations d'adhésion ont débuté	29
– Les Balkans occidentaux	30
– Les voisins européens de l'Est y compris la Russie	30
– L'Espace économique européen	31
▪ Le partenariat euro-méditerranéen	31
▪ Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	32
▪ L'Amérique latine	33
▪ L'Inde	33
▪ La Chine	34
▪ Le commerce international	34
▪ Les organisations internationales	35
Le "dialogue structuré" développé par le CESE	36
Informations générales	39
▪ Le CESE: un intermédiaire privilégié entre les institutions européennes et la société civile organisée	39
▪ Le CESE et la politique de communication	40
▪ La coopération entre le CESE, les conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans les États membres	40
▪ Le CESE vous ouvre ses portes	42
▪ Le site internet	43
▪ Les publications et documentations diverses	43
Travaux récents du Comité	45
▪ Principaux avis d'initiative et exploratoires élaborés par le Comité en 2005-2006	45
▪ Principales publications (brochures, cahiers et dépliants) pour la période 2005-2006	49

Remarque préliminaire

Conformément aux dispositions des Traités, le Comité économique et social européen est renouvelé tous les quatre ans. Le dernier renouvellement qui a eu lieu au mois d'octobre 2006 couvre la période jusqu'à septembre 2010. Toutes les décisions concernant les organes du Comité économique et social européen telles que: élection du président, des deux vice-présidents, des membres du Bureau, des présidents des groupes et des sections spécialisées, sont prises pour une période de deux ans. Les informations contenues dans cette brochure tiennent compte de l'élargissement au 1^{er} janvier 2007 et couvrent la période jusqu'à septembre 2008.

Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée

Aux termes des Traités, le Comité économique et social européen est le lieu de représentation et d'expression "des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée".

De fait, le Comité occupe une place à part dans le processus décisionnel communautaire. Entre "l'administration européenne" (la Commission européenne), le Parlement européen et le Conseil, il constitue l'assemblée des acteurs de la vie économique et sociale. Il est un lieu privilégié de représentation, d'information et d'expression des organisations représentatives de la société civile des États membres. Les membres du Comité, qui portent le titre de conseillers, font partie intégrante du processus de formation des politiques et de préparation des décisions au niveau communautaire.

Privilégiant l'intérêt général, le consensus dynamique que le Comité parvient le plus souvent à dégager dans ses avis est le résultat de la synthèse de positions initiales souvent différentes, voire contradictoires. Cet effort de synthèse et la recherche constante du compromis mobilisent les représentants des organisations d'employeurs publics et privés (Groupe I), des salariés (Groupe II), mais aussi – et là réside la spécificité du CESE – des autres composantes de la société civile organisée (Groupe III). La consultation du Comité permet aux instances de décision communautaires, d'une part, de mieux connaître l'impact que les propositions de la Commission auront auprès des parties les plus directement concernées et, d'autre part, d'identifier les adaptations envisageables ou nécessaires pour que ces mesures reçoivent une adhésion plus large de la part de l'opinion publique et du citoyen.

En complément de cette activité consultative prévue par les Traités, le Comité s'exprime également sur des sujets insuffisamment, voire pas du tout pris en compte par les institutions, par l'intermédiaire d'avis d'initiative ou de rapports d'information. Dans bien des cas, les interpellations, les éléments d'analyse ou les suggestions qu'il formule dans ce cadre conduisent la Commission à présenter des propositions. Dans le cadre du processus de formation des politiques de l'Union, la Commission peut également demander au Comité d'élaborer des avis exploratoires dans des domaines d'importance particulière pour la société civile organisée. Ceci est le cas également pour le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen.

Afin de renforcer cette coopération interinstitutionnelle, la Commission et le CESE ont signé un nouveau protocole de coopération en novembre 2005. Ce protocole identifie un certain nombre de domaines clés de coopération renforcée dans lesquels

Missions, structures et fonctionnement

Les missions et les moyens d'action

Trois missions essentielles sont imparties au CESE:

- *assurer une fonction consultative* auprès de la Commission, du Conseil et du Parlement européen, et contribuer ainsi au processus de formation des politiques et des décisions communautaires;
- *permettre, tant au niveau national qu'au niveau européen, une meilleure adhésion et une plus grande participation de la société civile organisée de l'Union* au projet européen et contribuer à rapprocher l'Europe de ses citoyens;
- *renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays ou ensembles géographiques (ou ensembles de pays) extracommunautaires* où il a établi et développe des relations suivies et un dialogue structuré avec les organisations de la société civile, en particulier les partenaires sociaux, et y promouvoir la création de structures consultatives inspirées de son modèle.

Pour mener à bien ses missions, le CESE a principalement la possibilité d'émettre trois types d'avis:

- *des avis sur saisine* de la part de la Commission, du Conseil et du Parlement européen;
- *des avis d'initiative* qui lui permettent de s'exprimer dans tous les cas où il le juge opportun;
- *des avis exploratoires* où, à la demande de la Commission européenne, du Parlement européen ou même des présidences de l'Union, il est chargé de réfléchir et de faire des suggestions sur un sujet déterminé pouvant conduire ultérieurement à une proposition de la part de la Commission.

Le Comité peut également décider d'élaborer un rapport d'information pour examiner toute question relative aux politiques de l'Union européenne et à leurs développements possibles. Il peut, enfin, sur proposition d'une section spécialisée, d'un de ses groupes ou d'un tiers de ses membres, émettre des résolutions sur des thèmes d'actualité.

Le Comité dispose d'une forte expertise et apporte une valeur ajoutée importante à l'action de l'Union européenne: stratégie de Lisbonne, développement durable, mutations structurelles, analyses d'impact et évaluation de la législation communautaire ainsi que dans les relations extérieures de l'Union européenne.

La forte expertise, le dialogue, la négociation, la mise en évidence des différences d'approche et la recherche de convergences augmentent la qualité et la crédibilité de la décision politique communautaire, car ils en améliorent la compréhension et l'acceptabilité pour les citoyens européens ainsi que la transparence indispensable à la démocratie. De cette façon, la démocratie participative vient enrichir la démocratie représentative parlementaire à travers l'expression des composantes économiques, sociales et civiques de la société civile organisée.

Les défis auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée confèrent au Comité une importance croissante et une valeur ajoutée supplémentaire dans l'ensemble institutionnel communautaire. L'enjeu est tel qu'il exige la participation de tous les citoyens et, en premier lieu, de ceux qui, ancrés dans la réalité économique, sociale de leur pays, font fonctionner la société européenne.

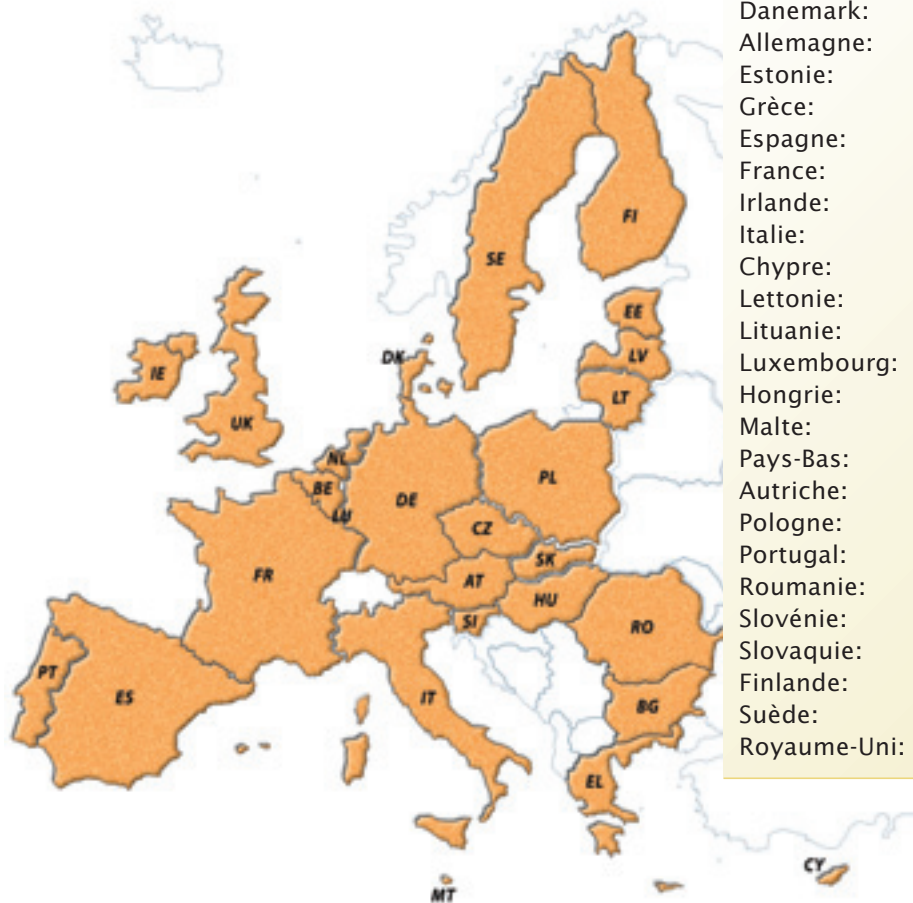
À la fois enceinte de dialogue, de confrontation et de concertation, le Comité contribue à répondre à cette double exigence d'une meilleure expression démocratique dans la construction de l'Union européenne et d'un rapprochement entre celle-ci et ses citoyens. Ce faisant, il contribue au renforcement de la légitimité démocratique de l'Union ainsi qu'au développement d'une conscience européenne, et constitue un véritable pont entre l'Europe et les organisations de la société civile européenne.

Les Membres

Le Traité stipule que "le Comité est constitué des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée, notamment des producteurs, des agriculteurs, des transporteurs, des travailleurs, des négociants et artisans, des professions libérales, des consommateurs et de l'intérêt général" (article 257 TCE).

Le Comité compte 344 membres répartis comme suit:

Belgique:	12
République tchèque:	12
Bulgarie:	12
Danemark:	9
Allemagne:	24
Estonie:	7
Grèce:	12
Espagne:	21
France:	24
Irlande:	9
Italie:	24
Chypre:	6
Lettonie:	7
Lituanie:	9
Luxembourg:	6
Hongrie:	12
Malte:	5
Pays-Bas:	12
Autriche:	12
Pologne:	21
Portugal:	12
Roumanie:	15
Slovénie:	7
Slovaquie:	9
Finlande:	9
Suède:	12
Royaume-Uni:	24



Les membres sont proposés par les gouvernements des États membres et nommés par le Conseil de l'Union européenne pour une période de quatre ans. Ce mandat est renouvelable.

Les membres du Comité exercent leur mandat sur une base volontaire, et continuent d'exercer leur fonctions et leurs activités professionnelles dans leur pays.



M. Dimitris DIMITRIADIS, président du Comité économique et social européen

La Présidence et le Bureau

Le Comité élit son président et son Bureau pour une durée de deux ans.

Le président préside les réunions du Bureau et assume les relations avec les institutions européennes, ainsi que la représentation extérieure du CESE. Il est régulièrement reçu de façon officielle par les chefs d'État et de gouvernement des États membres.

Les deux vice-présidents dirigent respectivement le Groupe budgétaire et le Groupe Communication du Comité.

Le Bureau est composé de 39 membres. Outre le président, les 2 vice-présidents, les 3 présidents de groupe et les 6 présidents des sections spécialisées y siègent des membres élus directement par l'Assemblée, à raison d'un par État membre. Le Bureau a pour tâche essentielle l'organisation des travaux du Comité. Les élections et nominations sont faites de telle sorte qu'au moins un ressortissant de chaque État membre participe au Bureau.

La composition du Bureau pour la période d'octobre 2006 à septembre 2008 est la suivante:

Président: DIMITRIADIS Dimitris (GR I – EL)

Vice-présidents: Graf von SCHWERIN Alexander (GR II – DE)
van TURNHOUT Jillian (GR III – IE)

Membres:

ANDERSEN Dorthe (GR I – DA)	ATTELY William A. (GR II – IE)
BARROS VALE Paulo (GR I – PT)	BATUT Laure (GR II – FR)
COLDRICK Peter (GR II – UK)	DARMANIN Anna Maria (GR II – MT)
DASSIS Georgios (GR II – EL)	DIMITROV Plamen (GR II – BG)
DRBALOVÁ Vladimíra (GR I – CZ)	HAMRO-DROTZ Filip (GR I – FI)
HERNÁNDEZ BATALLER Bernardo (GR III – ES)	JAHIER Luca (GR III – IT)
JOOST Meelis (GR III – EE)	KALLIO Seppo (GR III – FI)
KING Brenda (GR I – UK)	KOCIŅŠ Viesturs (GR I – LV)

KONSTANTINIDIS Kostakis (GR III – CY)	KRZAKLEWSKI Marian (GR II – PL)
MALOSSE Henri (GR I – FR)	MORKIS Gintaras (GR I – LT)
NILSSON Staffan (GR III – SE)	NYBERG Lars (GR II – SE)
PIETTE Josly (GR II – BE)	PÎRVULESCU Cristian (GR III – RO)
RODRÍGUEZ GARCÍA-CARO José Isaías (GR I – ES)	SÁNCHEZ MIGUEL María Candelas (GR II – ES)
SCHADECK Robert (GR II – LU)	SEPI Mario (GR II – IT)
SIGMUND Anne-Marie (GR III – AT)	STAIKOS Stylianos (GR III – EL)
STANTIČ Cveto (GR I – SL)	STERN Juraj (GR III – SK)
STÖHR Frank (GR III – DE)	TÓTH János (GR III – HU)
van IERSEL Joost (GR I – NL)	VÉRTEŠ János (GR I – HU)

Secrétaire général: Patrick VENTURINI



Le Groupe budgétaire

Le Bureau constitue, parmi ses membres, un Groupe budgétaire composé de 9 membres afin de l'aider à prendre des décisions dans l'exercice de ses prérogatives financières et budgétaires.

Le Groupe budgétaire est présidé par un des deux vice-présidents, sous l'autorité du président du CESE. Il est composé de 9 membres nommés par le Bureau, sur proposition des groupes. Le groupe est présidé par Alexander Graf von SCHWERIN (GR II – DE).

Le Groupe Communication

Composé de 9 membres nommés par le Bureau, le Groupe Communication est chargé de donner les impulsions nécessaires à la stratégie de communication du Comité et d'en assurer le suivi. Le Groupe Communication est présidé par un des deux vice-présidents, Jillian van TURNHOUT (GR III – IE).



Le Groupe des Questeurs

Les questeurs, au nombre de trois, sont nommés sur proposition du Bureau par l'Assemblée plénière pour chaque période biennale. Ils ont pour mission principale d'assurer le suivi et de veiller à la bonne exécution du statut des membres.

Les Groupes

Le Règlement intérieur prévoit que les membres du Comité constituent trois groupes représentant les employeurs, les salariés et les autres composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Les groupes participent à la préparation, à l'organisation et à la coordination des travaux du Comité et de ses organes; ils disposent chacun d'un secrétariat. Il appartient à chaque membre de choisir le groupe auquel il souhaite adhérer. Actuellement, deux membres ne font partie d'aucun groupe. Le rôle et les modalités de fonctionnement des groupes sont déterminés par le Règlement intérieur.



Le Groupe des Employeurs (Groupe I)

Président: Henri MALOSSE (France)

Vice-présidents:

Peter CLEVER (Allemagne)
Antal CSUPOORT (Hongrie)
Jacek KRAWCZYK (Pologne)
Thomas MCDONOGH (Irlande)
Eve PÄÄRENDSON (Estonie)
Irinivoni PARI (Grèce)

Le Groupe des Employeurs (Groupe I) est composé de membres issus des secteurs privé et public de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, des chambres de commerce, du commerce de gros et de détail, des services financiers, du transport et de l'agriculture.

Le Groupe I entretient des relations suivies avec BUSINESSEUROPE (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe), le CEEP (Centre européen de l'entreprise publique), EUROCHAMBRES (Conférence permanente des chambres de commerce et d'industrie d'Europe), EUROCOMMERCE (Représentation du

commerce de détail, de gros et international) et, en fonction des circonstances, avec un grand nombre d'organisations sectorielles de l'industrie au niveau européen.

D'une manière générale, la politique défendue par le Groupe I reflète les vues des fédérations industrielles en préconisant le développement d'une Union européenne guidée par le principe essentiel d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, et en assurant la liberté du commerce et la libre circulation au sein d'un marché unique, car il s'agit, à ses yeux, de la voie royale vers la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Le Groupe I voit par ailleurs dans l'Union économique et monétaire une étape essentielle pour construire une Europe qui soit une puissance économique majeure et pour assurer un saine essor du commerce mondial.

Le Groupe des Employeurs a la conviction qu'avec sa structure tripartite, le Comité économique et social européen a un rôle primordial à jouer pour conseiller les institutions européennes et pour faire office de forum permettant aux entreprises et aux citoyens de l'Union de prendre part au processus consultatif par le biais de leurs organisations représentatives. La manière dont il parvient à dégager un consensus entre l'ensemble des groupements socioéconomiques, quant au caractère réaliste des politiques de l'Union, devrait être considérée comme exemplaire pour la société européenne.

Le Groupe I développe également des relations avec les organisations d'employeurs des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et d'autres pays extracommunautaires.



Le Groupe des Salariés (Groupe II)

Président: Mario SEPI (Italie)

Vice-présidents:

Karin ALLEWELDT (Allemagne)
Liina CARR (Estonie)
Dana ŠTECHOVÁ (République tchèque)
Gérard DANTIN (France)
Ernst Erik EHNMARK (Suède)
Victor Hugo SEQUEIRA (Portugal)

Le Groupe des Salariés du CESE (Groupe II) est composé de membres issus des organisations syndicales nationales des travailleurs, tant au niveau des confédérations qu'à celui des fédérations sectorielles.

Suite au dernier élargissement de janvier 2007, le Groupe II est composé de 110 membres (dont environ un tiers de femmes), représentant les 27 pays de l'UE et plus de 80 organisations syndicales nationales.

L'affiliation de la très grande majorité de ces organisations à la Confédération européenne des syndicats (CES) ou à ses fédérations sectorielles implique que la plus grande partie des conseillers du Groupe II font partie de la CES. Certains adhèrent également à la Confédération européenne des cadres.

Le Groupe des Salariés s'est depuis toujours fixé pour objectif prioritaire de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les travailleurs, au progrès social et humain de tous les citoyens de l'Union européenne, et à une solidarité réelle avec les travailleurs et les peuples des autres continents.

Dans cet esprit, le Groupe II, fermement engagé en faveur tant de l'élargissement que du renforcement de l'Union européenne, contribue et intervient en permanence pour étendre les espaces de liberté et de démocratie, et pour renforcer les dimensions de solidarité et de cohésion sociale, afin d'assurer une participation réelle des travailleurs à la vie de l'Europe.

Dans sa contribution à l'ensemble de l'activité institutionnelle du CESE et notamment à l'élaboration des avis, le Groupe II ne perd donc pas de vue les objectifs de solidarité et les autres grandes priorités affichées par le mouvement syndical européen et notamment:

- la dimension sociale de l'Union élargie, basée sur le plein emploi et sur la mise en valeur du modèle social européen et de ses grands acquis (dialogue social, protection et cohésion sociales, rôle des services d'intérêt général, etc.);
- l'affirmation de tous les droits contenus dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que le respect des droits des travailleurs et des syndicats (droit à l'information – consultation des salariés, etc.), dans le but d'atteindre un système de relations industrielles européennes;
- un gouvernement économique européen, qui implique les partenaires sociaux et les autres grands acteurs de la société civile, en tant qu'instrument fondamental pour atteindre les grands objectifs du développement durable lancés par la stratégie de Lisbonne;
- l'engagement pour une UE, véritable acteur international, capable de promouvoir la paix, la justice dans le monde ainsi que l'engagement en vue d'une dimension sociale de la globalisation.

Seul le renforcement de l'UE est à même de répondre aux défis lancés à l'Europe et à son modèle social ainsi qu'aux défis lancés au monde. Convaincu que les progrès significatifs en matière d'emploi, de formation, de conditions de vie et de travail, de libertés – dans et hors de nos frontières – passent par un renforcement incontournable de l'Union, le Groupe II poursuivra sans relâche son action dans cette perspective.

Le Groupe des Salariés, qui s'est toujours engagé en faveur de l'élargissement de l'Union européenne, continue à le faire vis-à-vis des autres pays candidats. Il se prononce également pour le renforcement du partenariat Euromed et avec les autres pays voisins.

Le rôle de l'UE en tant qu'acteur mondial est fondamental pour le Groupe II, dans la gestion de la mondialisation et les négociations au niveau de l'OMC, ainsi que dans la coopération avec d'autres continents. En coopération avec les deux autres groupes, le Groupe II soutient avec fermeté la mise en place d'organisations représentatives de la société civile organisée des diverses régions ACP, MERCOSUR, Chine, etc.

Dans le respect évident du rôle de chacun, le Groupe II maintient des relations étroites avec la CES, en raison des visions partagées et des engagements européens communs. Ces liens se concrétisent à travers une participation réciproque aux événements majeurs et une coopération croissante en matière de prises de position et d'initiatives conjointes.



Le Groupe des Activités diverses (Groupe III)

Président: Staffan NILSSON (Suède)

Vice-présidents:

Miklós BARABÁS (Hongrie)

Luca JAHIER (Italie)

Mall HELLAM (Estonie)

Le Comité économique et social européen reflète, dans sa composition, la société européenne et ses mutations. La présence du Groupe des Activités diverses, aux côtés du Groupe des Employeurs et du Groupe des Salariés, permet au Comité d'être l'expression complète et concrète des diverses réalités sociales, professionnelles, économiques et culturelles de la société civile organisée.

En effet, l'originalité et l'identité propres au Groupe III trouvent leurs racines précisément dans la variété des catégories dont il est constitué: agriculteurs, PME, artisans, professions libérales, coopératives, mutuelles, associations de défense des consommateurs, associations pour la protection de l'environnement, associations des familles, associations de volontariat, des handicapés, membres de la communauté scientifique et du corps enseignant, organisations non gouvernementales...

Ces diverses composantes sont unies par la conscience de représenter une part importante des citoyens européens à travers les organisations socioprofessionnelles dont ils font partie, responsabilité qui les amène depuis toujours à demander une participation effective de ces acteurs socioéconomiques à la formation des décisions communautaires. Tous ont pour objectif commun la réalisation d'une authentique démocratie économique et sociale européenne.

Les Sections spécialisées et autres organes du CESE

Le Comité compte 6 sections spécialisées qui traitent les principaux domaines couverts par les Traités.

Pour la préparation de leurs avis, les sections spécialisées constituent, en règle générale, en leur sein, des groupes d'étude comportant notamment un rapporteur assisté d'experts.

Par ailleurs, pour certains sujets particuliers ou pouvant relever de la compétence de plusieurs sections spécialisées, le Comité peut recourir à une structure temporaire ad hoc: le sous-comité. Celui-ci fonctionne de manière analogue aux sections spécialisées. Sa tâche est limitée à l'examen d'un problème spécifique, en un temps déterminé.



Section spécialisée "Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale" (ECO)

Président: Georgios DASSIS (GR II – Grèce)

Dans le domaine de l'Union économique et monétaire et, notamment, de la coordination des politiques économiques, un groupe permanent de la section ECO assure le suivi des grandes orientations de politique économique et d'autres dossiers relatifs à la gouvernance économique, y compris la stratégie de Lisbonne.

La section ECO est compétente pour les questions relatives aux perspectives financières, aux ressources propres et au budget de l'Union européenne ainsi que pour les statistiques.

En ce qui concerne la fiscalité, la section ECO traite des problèmes relatifs à l'harmonisation fiscale et au rapprochement des législations dans ce domaine.

Elle est également chargée des questions relatives aux marchés financiers et à son intégration.

Dans le domaine de la cohésion économique et sociale, la section ECO a dans ses attributions les politiques régionales, structurelles et de cohésion.

Enfin, la section ECO couvre les thèmes relatifs à l'aménagement du territoire, à la politique urbaine ainsi qu'aux aires métropolitaines.



Section spécialisée "Marché unique, production et consommation" (INT)

Président: Bernardo HERNÁNDEZ BATALLER (GR III – Espagne)

La section INT s'occupe de la politique industrielle (générale ou sectorielle), des politiques de marché, de la politique de concurrence, des services (y compris des banques, du commerce, des assurances et du tourisme, mais pas des services d'intérêt général, comme par exemple, la distribution d'eau ou d'électricité, les services postaux, etc.), des PME et de l'artisanat, de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations et fondations), des professions

libérales, du droit des sociétés, de la recherche, de la propriété intellectuelle, de la protection des consommateurs, de l'union douanière. En outre, la section a sous sa tutelle l'Observatoire du marché unique (OMU).

La section organise, le 15 mars de chaque année, la Journée européenne des consommateurs.



Section spécialisée "Transports, énergie, infrastructures, société de l'information" (TEN)

Président: János TÓTH (GR III – Hongrie)

Les principaux domaines d'activité de la section spécialisée "Transports, énergie, infrastructures, société de l'information" (TEN) sont toutes les questions qui concernent les différents modes de transports, les grands réseaux d'infrastructures transeuropéennes,

l'énergie, la société de l'information ainsi que les services d'intérêt général et la politique audiovisuelle de l'UE.

En vue de la préparation de ses avis (obligatoires, facultatifs, d'initiative propre ou exploratoires), la section développe des relations étroites avec les différentes institutions européennes ainsi qu'avec toutes les organisations représentatives de la société civile concernées par ces questions dans le cadre de ses réunions de section et de groupe d'étude. La section organise de plus en plus d'auditions ainsi que des conférences sur les sujets les plus importants et se fait représenter par ses membres dans les différentes manifestations qui ont lieu un peu partout dans l'Union européenne et dans les pays voisins. La section poursuit de cette manière la mission du CESE d'impliquer davantage la société civile organisée et les citoyens dans les débats et les décisions au niveau européen.

Dans le domaine des transports, la section est engagée depuis longtemps dans la promotion d'un dialogue structuré sur les corridors paneuropéens de transport, les axes de développement des infrastructures européennes de transport. La section concrétise son action en organisant des visites et des débats publics sur le terrain, et en approfondissant sa collaboration avec les comités directeurs de ces corridors.

Depuis 2005, la section a établi un groupe d'étude permanent sur les "services d'intérêt général", qui a suivi et encouragé l'évolution du débat européen en la matière. Dans ce domaine, la section a engagé une coopération importante avec la Commission européenne et les conseils économiques et sociaux nationaux.

La section a élaboré plusieurs avis d'initiative et exploratoires sur les diverses sources et technologies d'énergie, à savoir le nucléaire, les énergies renouvelables, les carburants fossiles, ainsi que sur l'efficacité énergétique et, plus récemment, sur l'optimisation du mix énergétique.



Section spécialisée "Emploi, affaires sociales, citoyenneté" (SOC)

Présidente: Brenda KING (GR I – Royaume-Uni)

La section SOC couvre un large éventail de domaines d'action, notamment l'emploi, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, la santé publique, la protection sociale, la sécurité sociale, l'intégration

sociale, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, l'amélioration de la libre circulation, l'immigration, l'intégration et l'asile, l'éducation et la formation, les droits des citoyens et la démocratie participative dans l'Union européenne.

La section SOC mène ses travaux sur la base de saisines obligatoires ou facultatives prévues dans les Traités, mais élabore également des avis exploratoires à la demande du Parlement européen, de la Commission ou de la présidence en exercice de l'UE, ainsi que des avis d'initiative. Le champ de ses activités couvre les travaux de plusieurs commissions du Parlement européen et de plusieurs directions générales de la Commission, conférant ainsi une approche globale au volet social de l'Union européenne.

Parmi les grands thèmes que le programme de travail de la section SOC a récemment mis en lumière figurent les lignes directrices pour l'emploi, la croissance de l'emploi et la qualité des emplois, l'évolution de la législation relative au travail, la santé de la Communauté et la stratégie de sécurité, la portée des droits complémentaires à la pension, les thèmes de la protection sociale et de la sécurité sociale, le modèle social européen, la responsabilité sociale des entreprises, la citoyenneté européenne, l'éducation et la formation tout au long de la vie, la représentation des femmes, les personnes handicapées, le volontariat, la santé mentale, l'immigration et l'intégration du Plan d'action de La Haye, la société civile en lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Des auditions sur ces questions sont régulièrement organisées en présence d'experts et d'organisations de la société civile.



Section spécialisée "Agriculture, développement rural, environnement" (NAT)

Présidente: María Candelas SÁNCHEZ MIGUEL
(GR II – Espagne)

Les axes prioritaires de l'activité de la section "Agriculture, développement rural, environnement" sont la politique agricole commune et sa réforme, le nouveau pilier du développement rural, la santé alimentaire, la politique commune de la pêche et sa réforme, ainsi que la protection de l'environnement.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la consultation obligatoire, prévue pour la plupart des propositions qui relèvent de ces domaines, la section a établi des contacts avec les autres institutions et les organisations socioprofessionnelles concernées, dans le cadre des réunions de section et des groupes d'étude. Elle organise des auditions et des réunions à Bruxelles et hors siège en fonction notamment des priorités des présidences du Conseil et assure la participation de ses membres aux événements les plus significatifs dans les domaines susmentionnés.

Il importe de mentionner les travaux d'initiative et exploratoires, et les larges consultations organisées sur des dossiers de grande actualité: les différents éléments de la PAC, le développement rural, le 6^e Plan d'action pour l'environnement, la mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche et le débat sur la stratégie du développement durable. En outre, la section a sous sa tutelle l'Observatoire du développement durable (ODD).



Section spécialisée "Relations extérieures" (REX)

Président: Filip HAMRO-DROTZ (GR I – Finlande)

Les principaux domaines d'activité de la section spécialisée des relations extérieures sont le commerce, le développement et les relations avec la société civile organisée de l'ensemble des régions du monde, et plus particulièrement, avec les pays et régions avec lesquels l'Union européenne entretient des relations structurées.

La section élabore principalement des avis d'initiative mais également, de plus en plus, des avis exploratoires à la demande des institutions européennes. Dans le

cadre de l'élaboration de ces avis, la section travaille étroitement avec les institutions européennes, les représentants de la société civile organisée européenne non représentée en son sein ainsi qu'avec les représentants de la société civile des pays tiers.

Les relations étroites avec les partenaires économiques et sociaux et autres organisations de la société civile des pays tiers ont été établies pour débattre principalement des questions économiques et sociales et pour favoriser le renforcement de la société civile. Dans ce cadre, des déclarations conjointes sont adoptées et transmises à l'attention des autorités politiques.

Les relations avec nos homologues se déroulent par l'intermédiaire des comités de suivi, des comités consultatifs mixtes et des groupes de contact. Ainsi, des comités de suivi de la société civile ou des comités consultatifs mixtes existent avec les pays pour lesquels les négociations d'adhésion ont débuté et avec les pays de l'Espace économique européen. Des groupes de contact ont été créés avec les Balkans occidentaux et avec les voisins européens de l'Est. En outre, les comités de suivi travaillent avec leurs homologues dans les domaines des relations avec l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, avec l'Amérique latine et dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. Une table ronde de la société civile UE-Inde se réunit régulièrement, et des relations de travail suivies ont été établies avec le CES de Chine.

Le CESE est, par ailleurs, pleinement impliqué dans le suivi des négociations commerciales internationales, et notamment dans la consultation de la société civile organisée dans le cadre des négociations OMC.



L'Observatoire du marché unique (OMU)

Président: Jorge PEGADO LIZ (GR III – Portugal)

L'Observatoire du marché unique (OMU), composé de 33 membres, a été mis en place au sein du CESE en 1994 avec l'appui du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne.

Son but est de surveiller le fonctionnement du marché unique au niveau des acteurs et des utilisateurs sur le terrain, d'identifier d'éventuelles lacunes et de proposer des améliorations. L'OMU dispose de son propre site internet: http://www.eesc.europa.eu/smo/index_fr.asp.

Afin de remplir pleinement sa mission, il s'est doté d'un réseau interactif d'information rassemblant des données communiquées par les membres du CESE, leurs organisations ou les "utilisateurs" du marché unique: la base de données PRISM II ("Progress Report on Initiatives in the Single Market") <http://www.eesc.europa.eu/smo/prism/index.asp>.

L'OMU organise régulièrement des auditions à Bruxelles et dans les États membres, de même que dans les pays associés et les pays candidats, aussi bien sur des questions d'ordre général que sur des questions spécifiques, avec des interlocuteurs confrontés quotidiennement aux obstacles qui subsistent au sein du marché unique.



L'Observatoire du développement durable (ODD)

Président: Frederic Adrien OSBORN (GR III – UK)

L'Observatoire du développement durable (ODD) a été créé par le CESE en octobre 2006. Il a pour objectif à long terme de faire du CESE une autorité crédible en matière de développement durable dans la perspective de la société civile, en créant et en

développant des relations de travail importantes et constructives avec la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen.

Grâce à l'Observatoire, le Comité devrait pouvoir parvenir à des compromis dynamiques au-delà des groupes d'intérêt, en accordant une importance égale aux trois piliers du développement durable (environnement, social et économique).

Les tâches principales de l'Observatoire sont de partager les meilleures pratiques (avec comme support une base de données), de stimuler le débat (conférences, auditions, publications) et d'analyser les résultats du développement durable du point de vue de la société civile (avis, rapports).

L'Observatoire du développement durable est composé de 33 membres. Afin de maintenir des compétences horizontales, les membres proviennent de différentes sections, plus particulièrement, des sections NAT, SOC, TEN et ECO.



La Commission consultative des mutations industrielles (CCMI)

Président: Josly PIETTE (GR II – Belgique) (jusqu'à juin 2007)
Joost van IERSEL (GR I – Pays-Bas)

Héritière de l'expérience que le Comité consultatif CECA a engrangée pendant plus de cinquante ans dans le domaine du dialogue consultatif, la Commission consultative des mutations industrielles (CCMI) combine cet atout avec la richesse de sa composition et de ses attributions étendues à l'ensemble des secteurs industriels, de sorte qu'elle constitue un organe unique dans les institutions européennes. En tant que telle, elle offre une valeur ajoutée aux travaux du CESE dans leur globalité.

La CCMI n'est pas seulement un dépositaire des leçons du passé. En se concentrant sur les sujets qu'elle traite, la CCMI a pour rôle de se tourner vers l'avenir. L'accent est mis sur l'anticipation, la prévention et l'analyse, de manière à garantir des approches communes positives dans la gestion des mutations industrielles d'un point de vue économique, social, territorial et environnemental. La CCMI promeut la coordination et la cohérence de l'action communautaire par rapport aux principaux changements industriels et assure un équilibre entre la nécessité de réaliser des changements acceptables sur le plan social et le maintien d'un avantage compétitif de l'industrie européenne.



Le Groupe de Lisbonne

Président: Mario SEPI (GR II – Italie)

Depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne par les chefs d'État et de gouvernement européens à Lisbonne en 2000, le CESE a toujours considéré ce projet comme un des plus importants pour l'avenir de l'Europe. Le Conseil européen des 22 et 23 mars 2005 a encouragé le CESE à préparer un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans les États membres. Ce rapport de synthèse, élaboré par le CESE et les CES nationaux et institutions similaires, pour le Conseil européen de printemps 2006, fut un grand succès. Il a été suivi d'une nouvelle demande explicite du Conseil européen des 23 et 24 mars 2006. Le CESE a donc décidé de mettre en place, en juin 2006, un groupe ad hoc du

Bureau, "Groupe de Lisbonne – la stratégie de Lisbonne renouvelée 2006-2008", en vue de préparer un nouveau rapport de synthèse pour le printemps 2008, en coopération étroite avec les représentants des CES nationaux et des organisations similaires représentant la société civile. Le Groupe de Lisbonne est présidé par Mario SEPI, et le secrétariat est assuré par la section ECO.

L'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière du Comité adopte à la majorité simple ses avis sur la base des avis des sections spécialisées, et les adresse au Conseil, à la Commission et au Parlement européen. Les avis du Comité sont publiés au *Journal officiel de l'Union européenne*. Ils sont également disponibles sur internet (<http://www.eesc.europa.eu>) et sur demande écrite auprès du secrétariat (fax (00-32) 2 546 97 64 – e-mail: publications@eesc.europa.eu).

Les avis du Comité, quelle que soit la base juridique de la consultation (consultation obligatoire ou facultative), constituent un élément juridiquement nécessaire à la décision finale du Conseil.



Processus d'élaboration d'un avis du Comité

Un avis du Comité s'établit en règle générale de la manière suivante:

1. La demande d'avis est adressée, le plus souvent, par le Conseil mais aussi par la Commission ou le Parlement européen, au président du Comité.
2. Le Bureau du Comité désigne la section spécialisée compétente pour la préparation des travaux du Comité.
3. La section spécialisée constitue en son sein un groupe d'étude (en moyenne 9 personnes) et nomme un rapporteur assisté d'experts (au nombre de 4 maximum).
4. Sur base des travaux du groupe d'étude, la section spécialisée adopte son avis à la majorité simple et le transmet au président du Comité.
5. Le Comité adopte à la majorité simple son avis en session plénière sur la base du texte présenté par la section spécialisée compétente.
6. Cet avis est adressé au Conseil, à la Commission et au Parlement européen, et est publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

L'élaboration des avis d'initiative du Comité suit le même processus, elle doit être au préalable autorisée par l'Assemblée plénière sur proposition du Bureau.



M. Patrick VENTURINI, secrétaire général du Comité économique et social européen

Le Secrétariat général

Le Comité est assisté d'un secrétariat placé sous la direction d'un secrétaire général qui exerce ses fonctions sous l'autorité du président représentant le Bureau du Comité.

M. Patrick VENTURINI assume cette fonction depuis octobre 1998. Son mandat, de 5 ans, a été renouvelé en décembre 2002 pour la période 2003-2008.

Le siège du CESE est installé rue Belliard 99, 1040 Bruxelles, à proximité immédiate des autres institutions (Parlement, Commission, Conseil).

Le CESE, diffuseur de l'idée européenne

L'extension du concept des relations internationales, de relations d'État à État à des relations de société à société, fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus au sein de l'Union européenne et dans de nombreux pays du monde. Les "nouveaux acteurs" des relations internationales, notamment les représentants de la société civile organisée, sont donc amenés à jouer un rôle de plus en plus important en complément des acteurs traditionnels des relations internationales.

Le Comité apporte ainsi, aux côtés du Conseil de l'UE, de la Commission européenne et du Parlement européen, une contribution unique à la politique extérieure de l'Union européenne, en prenant en charge la dimension "société civile".

La vocation du Comité ne se limite pas à rendre des avis et à faire des recommandations aux institutions européennes, il intervient également directement dans les pays tiers en engageant un dialogue avec les représentants des organisations de la société civile et en contribuant au développement et à la création de structures consultatives de la société civile dans ces pays.

Par son action de soutien à un dialogue civil, le CESE joue un rôle de pont entre les citoyens de ces pays et l'Union européenne, et contribue à pérenniser et à développer un modèle de démocratie pluraliste et participative dans ses pays partenaires.

L'Europe

Dans le cadre du processus d'élargissement, le CESE a instauré et continue d'instaurer des comités consultatifs mixtes (CCM) qui ont permis et permettent d'intégrer l'expertise et l'expérience des organisations socioprofessionnelles de l'UE et des pays concernés et, ce faisant, de contribuer au succès des négociations d'élargissement.

A la suite de l'élargissement du 1^{er} mai 2004, le CESE a réorienté sa politique vis-à-vis des pays européens non membres autour des axes suivants :

➤ Les pays avec lesquels les négociations d'adhésion ont débuté

Les organes conjoints types comités consultatifs mixtes demeurent l'outil de référence du CESE pour ses activités liées au processus d'élargissement. Les organes conjoints

Le CESE au cœur du quartier européen

- ① Siège du Comité économique et social européen
Headquarters of the European Economic and Social Committee
Sitz des Europäischen Wirtschafts- und Sozialausschusses
Rue Belliard, 99
- ② Siège du Parlement européen
Headquarters of the European Parliament
Sitz des Europäischen Parlaments
Rue Wiertz, 43
- ③ Siège du Conseil de l'UE
Headquarters of the Council of the European Union
Sitz des Rates der Europäischen Union
Rue de la Loi, 175
- ④ Siège de la Commission européenne
Headquarters of the European Commission
Sitz der Europäischen Kommission
Rue de la Loi, 200
- ⑤ Siège du Comité des régions
Headquarters of the Committee of the Regions
Sitz des Ausschusses der Regionen
Rue Belliard, 101



poursuivent leur rôle de transmission de savoir-faire, d'expérience, d'information entre l'UE et les organisations socioprofessionnelles de ces pays sur la portée des politiques communes et la mise en œuvre effective de l'acquis communautaire.

Le CCM UE-Turquie poursuit ses activités en se concentrant sur plusieurs aspects essentiels des négociations d'adhésion. Le Comité de suivi de la société civile UE-Croatie a, quant à lui, été créé pendant le premier semestre de l'année 2007.

Au-delà des aspects techniques de l'adhésion, il est nécessaire que les citoyens puissent, dans ces pays comme dans les États membres de l'UE, s'identifier à l'Europe élargie. Le CESE s'emploie donc à promouvoir et à faciliter la création et le renforcement de conseils économiques et sociaux et institutions similaires, consolidant ainsi les structures du dialogue social et du dialogue civil.

➤ **Les Balkans occidentaux**

Le CESE effectue par ses avis un travail d'analyse en contribuant à la réflexion menée par la Commission européenne sur l'avenir du processus de stabilisation et d'association. Un avis exploratoire sur "La situation de la société civile dans les Balkans occidentaux" a ainsi été adopté en mai 2006.

Par ailleurs, afin d'intensifier ses relations avec les représentants de la société civile organisée des pays de la région, le CESE a organisé, à Bruxelles, le premier Forum de la société civile des Balkans occidentaux les 27 et 28 mars 2006. Cet événement, qui a regroupé plus de 200 participants, s'est achevé par l'adoption de conclusions communes posant les bases d'actions futures entre le CESE et les organisations de la société civile dans la région. Le CESE met l'accent sur le rôle important de la société civile pour consolider l'intégration régionale dans le sud-est de l'Europe et des États encore fragiles. Le Comité veille particulièrement à stimuler l'implication de la société civile organisée dans la mise en œuvre de l'agenda de Thessalonique et des accords de stabilisation et d'association. Le Comité continuera de proposer l'établissement d'organes conjoints au niveau de la société civile avec les pays qui se verront conférer le statut de candidat à l'adhésion. Il souligne également l'importance de donner des moyens plus importants aux organisations locales qui ont de réels projets à long terme.

➤ **Les voisins européens de l'Est y compris la Russie**

Le CESE a adopté plusieurs avis sur la politique de voisinage et sur les relations UE-Russie. En outre, un avis sur les relations avec le Belarus a également été élaboré.

Le développement de contacts étroits entre le CESE et les organisations de la société civile des voisins européens de l'Est (Russie, Ukraine, Moldavie, Belarus et

les pays du Caucase) est une tâche à long terme que viennent enrichir considérablement les nouveaux États membres, avec les connaissances et les contacts qu'ils apportent dans une stratégie à l'échelle de l'Union. Le Comité approfondira ses relations avec les pays voisins de l'Europe élargie pour contribuer à leurs réformes politiques et socioéconomiques.

Dans ce cadre, le CESE a organisé un séminaire en février 2006 à Kiev pour développer les relations avec la société civile organisée de l'Ukraine. Ce type d'activité sera développé dans le futur. Dans ce contexte, le CESE poursuit également des activités relatives à la dimension septentrionale de l'Europe. Il a entrepris, à la demande de la présidence finlandaise, une réflexion sur le futur de la dimension nordique.

➤ **L'Espace économique européen**

Le Comité consultatif de l'Espace économique européen (CC-EEE) est un organe composé de 9 membres du CESE et d'un nombre égal de représentants d'Islande, de Norvège et du Liechtenstein, siégeant au Comité consultatif de l'Association européenne de libre échange (AELE). L'objectif principal du CC-EEE est d'émettre des recommandations aux autorités des pays concernés. La Suisse est observatrice dans ce comité.

• **Le partenariat euro-méditerranéen**

La conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone (novembre 1995) a confié au Comité la tâche de développer des liens avec les milieux économiques et sociaux des 35 (25+10) pays concernés et de jouer ainsi un rôle de promoteur du partenariat euro-méditerranéen.

Depuis 1995, ont été organisés chaque année des sommets des conseils économiques et sociaux et institutions similaires successivement à Madrid, Paris, Casablanca, Lisbonne, Antalya, Naples, Athènes, St Julians, Valence, Amman et Ljubljana en 2006.

Le CESE se prononce sur les grandes questions intéressant le partenariat euro-méditerranéen et émet des recommandations visant à favoriser la participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre des politiques euro-méditerranéennes, et de la politique européenne de voisinage. Les activités du Comité dans le cadre du processus de Barcelone ont également pour but de

contribuer à l'émergence et à la consolidation de la société civile organisée dans les pays partenaires méditerranéens, et de propager les notions de consultation et de coopération entre les partenaires sociaux et autres représentants de la société civile organisée. En préparation du sommet euro-méditerranéen des conseils économiques et sociaux et institutions similaires de 2006, le Comité a élaboré un rapport d'information sur le thème "Le soutien aux jeunes dans les pays partenaires méditerranéens dans le cadre de la politique européenne de voisinage".

• Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Le Comité organise, depuis plus de vingt ans, les rencontres des milieux économiques et sociaux ACP-UE sous l'égide de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Cette activité a été renforcée par l'Accord de partenariat signé le 23 juin 2000 entre les États ACP et l'Union européenne, qui confie au Comité l'organisation des sessions de consultation et les rencontres des milieux économiques et sociaux ACP-UE.

Dans le cadre de ses relations avec les pays ACP, le CESE assure, d'une part, le suivi de la mise en œuvre de l'accord de Cotonou, pour ce qui concerne la participation des acteurs non étatiques, et, d'autre part, le suivi des négociations relatives aux accords de partenariat économique régionaux. En outre, il assure la promotion de la fonction consultative dans les pays et régions ACP et favorise la mise en place de structures de dialogue entre représentants de la société civile dans ces pays.

Dans ce contexte, le CESE a organisé huit séminaires régionaux. Les derniers se sont tenus à l'île Maurice (novembre 2003), aux îles Fidji (octobre 2004) et au Mali (mai 2006). En outre, le CESE organise des conférences à Bruxelles, auxquelles sont invités des délégués de l'ensemble des pays ACP. Ainsi, la 24^e rencontre des milieux économiques et sociaux ACP-UE s'est déroulée à Bruxelles en juin 2005 avec la participation des commissaires MICHEL et MANDELSON.

Par ailleurs, le Comité de suivi ACP-UE participe et présente ses activités aux réunions de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui se déroulent deux fois par an, et prend part également aux réunions du Conseil des ministres ACP-CE qui ont lieu une fois par an.

• L'Amérique latine

Dans ses relations avec l'Amérique latine, le Comité se concentre sur l'intensification du dialogue civil entre les deux régions et sur le soutien à la création de structures de dialogue au niveau de la société civile dans les pays et régions d'Amérique latine. Il a, dans ce cadre, fortement développé la coopération avec les institutions consultatives en Amérique latine, telles que le Foro Consultivo Económico-Social (FCES) du Mercosur, les conseils consultatifs des travailleurs et des employeurs de la Communauté andine et d'Amérique centrale, et le Conseil de développement économique et social (CDES) du Brésil.

Le CESE organise régulièrement, à la demande de la Commission européenne, les Rencontres de la société civile organisée UE-ALC (Rio de Janeiro 1999; Madrid 2002; Mexico 2004; Vienne 2006) parallèlement aux sommets des chefs d'État et de gouvernement UE-ALC. La dernière rencontre de Vienne a permis d'adopter des recommandations conjointes sur le thème de la cohésion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de renforcer les contacts avec les structures de dialogue existant aux niveaux régional et national. L'objectif est d'assurer une pleine et entière participation de la société civile au partenariat UE-ALC et de favoriser la création de comités consultatifs dans le cadre des accords d'association en négociation ou à venir entre l'Union européenne et le Mercosur, la Communauté andine et l'Amérique centrale.

Depuis 2004, le Comité est invité à participer aux sommets UE-ALC des chefs d'État et de gouvernement et d'y présenter les recommandations adoptées par la société civile organisée.

• L'Inde

À la demande de la Commission européenne, le Comité économique et social européen coorganise, avec ses interlocuteurs indiens, la table ronde UE-Inde de la société civile. Celle-ci a pour objectif d'intensifier le dialogue au niveau de la société civile et de donner ainsi aux relations UE-Inde une nouvelle dimension. La table ronde se réunit deux fois par an alternativement dans un pays de l'Union européenne et en Inde, et elle s'est déjà réunie à neuf reprises. Ses recommandations constituent des éclairages précieux pour les décideurs au sein du gouvernement indien et des institutions européennes.

La dernière table ronde s'est déroulée à Vienne en juin 2006 et a traité principalement de l'énergie, du développement social et des minorités. Par ailleurs, la table ronde a décidé d'instituer un forum internet de la société civile, qui a vu le jour à la fin de l'année 2006.

- **La Chine**

Le CESE entretient une relation suivie avec le CES de Chine avec lequel un accord de coopération a été signé en juillet 2002.

Un accord complémentaire soulignant la coopération entre le CESE et le CES chinois a été signé lors de la visite du CESE à Pékin du 19 au 21 octobre 2005. Cet accord réclame des réunions annuelles au niveau présidentiel et un dialogue régulier entre les organisations de la société civile des deux partenaires conformément au protocole de coopération de 2002. Sur la base des conclusions du sommet UE-Chine de 2006, la table ronde de la société civile UE-Chine a été créée au premier semestre de l'année 2007.

- **Le commerce international**

Le Comité participe pleinement à la consultation de la société civile organisée par la Commission européenne. Une délégation du CESE participe aux conférences de Seattle, Doha, Cancun et Hong Kong en qualité de conseiller au sein de la délégation de l'Union européenne.

Un avis sur la "préparation de la 6^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce a été adopté avant la conférence ministérielle de Hong Kong, et des avis du même genre seront rédigés avant chaque conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. En outre, le CESE a entrepris une réflexion approfondie sur la participation de la société civile aux négociations commerciales multilatérales. Il entretient des contacts avec ses homologues et ses interlocuteurs des pays tiers pour trouver les voies et moyens de renforcer la participation de la société civile à l'OMC et pour contribuer ainsi à la recherche d'une meilleure gouvernance au niveau mondial.

- **Les organisations internationales**

Outre son action au niveau de l'OMC, le CESE entretient des relations avec l'Organisation internationale du travail, notamment par des rencontres à haut niveau et des participations de l'OIT aux réunions organisées par le CESE et réciproquement.

Le CESE a établi également des contacts avec le Conseil économique et social des Nations unies et avec le Programme des Nations unies pour le développement.

Le "dialogue structuré" développé par le CESE

EUROPE	PARTENARIAT EUROMED (UE+10 pays méditerranéens)	ACP	AMÉRIQUE LATINE	ASIE	AUTRES PAYS OU ZONES
<ul style="list-style-type: none">■ Turquie (Comité consultatif mixte), Croatie (Comité de suivi de la société civile)■ Balkans occidentaux: groupes de contacts, Forum de la société civile et futurs comités consultatifs mixtes■ Nouveaux voisins de l'Est y compris la Russie: groupes de contacts et séminaires■ Espace économique européen: comité consultatif	<ul style="list-style-type: none">■ Sommets annuels des conseils économiques et sociaux et institutions similaires■ Comité de suivi Euromed■ Groupes de travail thématiques	<ul style="list-style-type: none">■ Rencontres générales à Bruxelles■ Séminaires régionaux■ Comité de suivi ACP-UE■ Participation au Conseil des ministres ACP-CE■ Participation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE	<ul style="list-style-type: none">■ Rencontres de la société civile organisée Amérique latine, Caraïbes - UE■ Rencontres bi-annuelles avec le Foro Consultivo Económico y Social (FCES) du Mercosur■ Contacts réguliers avec les conseils consultatifs de la Communauté andine et l'Amérique centrale	<ul style="list-style-type: none">■ Inde: table ronde UE-Inde et Comité de suivi UE-Inde■ Chine: table ronde UE-Chine	<ul style="list-style-type: none">■ Participation à l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)■ Contacts avec l'OMC, l'OIT et l'ECOSOC des Nations unies■ USA - CANADA■ Contacts bilatéraux et avis sur le dialogue transatlantique

Informations générales

- **Le CESE: un intermédiaire privilégié entre les institutions européennes et la société civile organisée**

Les organisations nationales et européennes de la société civile, notamment les organisations socioéconomiques, se réunissent régulièrement au CESE et participent activement aux conférences et aux auditions organisées par le Comité. Leurs experts, qu'ils soient européens ou nationaux, contribuent, grâce à leur expérience du terrain et à leur expertise, à enrichir la réflexion et les débats lors de l'élaboration des avis.

Les relations des membres du Comité avec les organisations nationales de la société civile dont ils proviennent permettent d'assurer une vaste diffusion d'informations sur les initiatives et activités du CESE, mais aussi, et plus généralement, de l'Union européenne, et contribuent activement à une prise de conscience accrue des réalités de l'Union européenne et à la formation de l'opinion dans les organisations mêmes.

Le Comité est également soucieux d'agir plus et mieux en tant que structure d'accueil et d'écoute de la société civile organisée. Cette volonté d'ouverture et d'échange se traduit par la mise en œuvre de nombreuses initiatives – séminaires, auditions, conférences ou forums – auxquelles il associe les organisations de la société civile, notamment européennes, qui ne sont pas ou qui ne sont qu'indirectement représentées en son sein.

Par ces initiatives, dont certaines sont organisées à la demande même des institutions de l'Union et, en particulier, de la Commission européenne, le CESE est en mesure de mieux refléter la diversité de la société civile organisée et son évolution. Il favorise en outre la mise en place d'un dialogue élargi et structuré entre la société civile organisée et les institutions de l'Union européenne, ainsi qu'entre les organisations de la société civile elles-mêmes.

Un pas supplémentaire a été fait dans cette coopération avec la création en septembre 2004 d'un groupe de liaison entre le CESE et les organisations et réseaux européens de la société civile. Ce groupe de liaison, qui a vocation d'être une structure de dialogue politique, a pour mission de garantir, d'une part, une approche coordonnée du CESE vis-à-vis des organisations et des réseaux européens de la société civile, et d'autre part, le suivi des initiatives décidées en commun.

Par cette initiative, le CESE vise, d'une part, à conférer davantage de visibilité et à accroître l'influence de la société civile organisée au niveau européen et, d'autre part, à conforter le CESE dans son rôle de représentant institutionnel de la société civile organisée et de relais de ses préoccupations, attentes et aspirations auprès des institutions.

- **Le CESE et la politique de communication**

Le Comité, grâce, notamment, au rôle joué par son Groupe Communication, a approuvé le concept naissant selon lequel l'Union européenne devrait se doter d'une véritable stratégie de communication et qu'elle devrait revoir et mettre en exergue ses outils de communication. Dans son avis sur les diverses initiatives en matière de politique de la communication, adoptées par la Commission européenne – plus particulièrement sur le Plan D de communication sur la Démocratie, le Dialogue et le Débat, et dans le Livre blanc de février 2006 sur la politique de communication – le Comité a exprimé sa conviction selon laquelle la société civile organisée et le Comité lui-même devraient jouer un rôle important pour rapprocher le citoyen de l'Union européenne. Afin de faciliter le débat et l'écoute, le Comité cherche à organiser des forums consultatifs à Bruxelles comme dans les pays membres. Le Comité travaille en étroite collaboration avec les autres institutions pour faire face au défi commun de communication.

- **La coopération entre le CESE et les conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans les États membres**

Le Comité économique et social européen et les conseils économiques et sociaux des États membres de l'Union européenne entretiennent des relations suivies dans le but de renforcer le dialogue structuré entre les acteurs de la société civile organisée et de promouvoir la participation des citoyens à la construction européenne. Ces relations sont fondées sur la conviction commune que les politiques économiques et sociales qui ont un impact direct sur le cadre de vie des citoyens (emploi, droits sociaux et dialogue social, société du savoir, services publics, stratégie de Lisbonne) exigent une coopération accrue entre les institutions consultatives aux niveaux national et européen. À cet effet, des conférences sur ces thèmes sont organisées conjointement dans le pays qui

assure la présidence de l'Union européenne (2000: Lisbonne et Paris; 2001: Bruxelles; 2002: Madrid; 2003: Athènes et Rome; 2004: Dublin et La Haye; 2005: Luxembourg; 2006: Budapest, Vienne et Helsinki).

En outre, les présidents et secrétaires généraux des CES et du Comité économique et social européen se réunissent régulièrement à l'invitation d'un des conseils économiques et sociaux nationaux (2001: Finlande; 2002: Irlande; 2003: Espagne; 2004: Luxembourg; 2005: Paris; 2006: Lisbonne) afin de contribuer à l'analyse de questions centrales de l'agenda politique européen. En 2004 et 2005, le thème de travail a porté sur la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne; en 2006, sur l'immigration et l'intégration. Les présidents ont, à ces occasions, adopté des déclarations communes qui ont été transmises aux chefs d'État et de gouvernement des États membres.

Par ailleurs, le Comité soutient les nouvelles initiatives prises par les organisations, partenaires sociaux, les autres organisations de la société civile ou les gouvernements pour créer des conseils économiques et sociaux, notamment dans les États membres ou les pays candidats à l'adhésion qui n'en possèdent pas encore. Ce soutien s'adresse aussi aux gouvernements en dehors de l'Union européenne non seulement pour la constitution de conseils économiques et sociaux mais aussi pour la mise en place de tables rondes comme, par exemple, avec l'Inde, afin de faciliter le dialogue civil.

Enfin, le Comité est membre de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), fondée en 1999, à laquelle adhèrent les institutions de près de 50 pays. Cette association vise à accroître l'influence de la société civile organisée dans le contexte de la globalisation.

- **Le CESE vous ouvre ses portes**

Le Comité économique et social européen est ouvert au public sur demande écrite et accueille chaque année des groupes de visiteurs, principalement des membres d'organisations de la société civile et des groupes d'étudiants.

Pour tout renseignement: info@eesc.europa.eu



© Architectes: ART & BUILD + atelier d'architecture Paul NOEL

- **Le site internet**

Le Comité économique et social européen dispose d'un site internet: <http://www.eesc.europa.eu>.



- **Les publications et documentations diverses**

Les avis du Comité sont publiés au *Journal officiel de l'Union européenne*. Le CESE diffuse un journal mensuel d'information *Le CESE Info*, une *Note de synthèse des travaux du CESE* après chaque session plénière (9 sessions par an) ainsi qu'un *Mémoire* présentant les priorités de travail du CESE pour chaque présidence de l'Union (2 mémoires par an).

Tous ces documents, y compris les avis, sont disponibles sur le site internet (<http://www.eesc.europa.eu>). De plus, vous pouvez recevoir gratuitement et régulièrement ces différents documents en faisant la demande auprès du Secrétariat.

Enfin, le Comité économique et social européen publie des brochures thématiques en collaboration avec l'Office des publications des Communautés européennes et édite, tous les deux ans, un rapport sur les activités du CESE. Ces brochures figurent sur le site internet du CESE et peuvent être obtenues gratuitement sur commande à l'adresse e-mail suivant: publications@eesc.europa.eu.

Travaux récents du Comité

- **Principaux avis d'initiative et exploratoires élaborés par le Comité en 2005-2006**

Section spécialisée "Agriculture, développement rural, environnement"

Avis d'initiative

- La grande distribution – tendances et conséquences pour les agriculteurs et consommateurs
- Règles d'hygiène et entreprises artisanales de transformation
- Les sociétés mixtes du secteur de la pêche communautaire – situation actuelle et future
- Le développement durable dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche face aux défis du changement climatique
- Matières premières régénératives – Perspectives de développement aux fins d'une utilisation matérielle et énergétique
- Perspectives d'avenir de l'agriculture dans les zones à handicaps naturels spécifiques (régions de montagne, insulaires et ultrapériphériques)
- Relever les défis du changement climatique – Le rôle de la société civile

Avis exploratoires

- Le rôle du développement durable au sein des prochaines perspectives financières
- Le bois comme source d'énergie dans l'Europe élargie
- La campagne de l'UE pour la conservation de la biodiversité: position et contribution de la société civile

Section spécialisée "Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale"

Avis d'initiative

- Le renforcement de la gouvernance économique – La réforme du pacte de stabilité de croissance
- Grandes orientations des politiques économiques (2005-2008)
- Flexicurité: le cas du Danemark

Avis exploratoires

- Création d'une assiette consolidée commune pour l'impôt sur les sociétés dans l'UE
- JEREMIE

Le Groupe de Lisbonne

- Le cheminement vers la société européenne de la connaissance – La contribution de la société civile organisée à la stratégie de Lisbonne

Section spécialisée "Emploi, affaires sociales, citoyenneté"

Avis d'initiative

- Cohésion sociale: donner du contenu à un modèle social européen
- Les comités d'entreprise européens: un nouveau rôle pour promouvoir l'intégration européenne
- Citoyenneté européenne et les moyens de la rendre à la fois visible et effective
- La prévention de la délinquance juvénile, les modes de traitement de la délinquance juvénile et le rôle de la justice des mineurs dans l'Union européenne
- Violence domestique envers les femmes
- Obésité en Europe: Rôle et responsabilités des différents partenaires de la société civile
- L'immigration au sein de l'UE et les politiques d'intégration: la collaboration entre les gouvernements régionaux et locaux et les organisations de la société civile

Avis exploratoires

- La participation de la société civile à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme
- La représentation des femmes dans les organes de décision des groupes d'intérêts économiques et sociaux de l'Union européenne
- La pauvreté des femmes en Europe
- Qualité de la vie professionnelle, productivité et emploi face à la mondialisation et aux défis démographiques

Section spécialisée "Relations extérieures"

Avis d'initiative

- Relations UE-Mexique
- L'action extérieure de l'Union: le rôle de la société civile organisée
- Une nécessaire priorité à l'Afrique: le point de vue de la société civile européenne
- Les relations entre l'UE et la Communauté andine des nations

Avis exploratoires

- Comment intégrer les aspects sociaux dans les négociations des accords de partenariat économique
- Les relations UE-Chine: le rôle de la société civile
- Situation de la société civile dans les Balkans occidentaux
- L'avenir de la politique de dimension septentrionale
- Politique européenne de voisinage

Section spécialisée "Marché unique, production et consommation"

Avis d'initiative

- Tourisme social en Europe
- Régulation de la concurrence et consommateurs
- Les districts industriels européens face aux nouveaux réseaux du savoir
- Politique touristique dans l'Union élargie
- Comment améliorer la mise en œuvre et l'application de la législation communautaire?
- Cadre juridique pour la politique des consommateurs
- La contribution du tourisme au redressement économique et social des zones en déclin
- Tourisme et culture: deux facteurs de croissance

Avis exploratoires

- Mieux légiférer

Section spécialisée "Transports, énergie, infrastructures et société de l'information"

- Énergies renouvelables
- Le cadre institutionnel pour la navigation intérieure en Europe
- L'avenir des services d'intérêt général
- La sécurité aérienne

- Programme GALILEO: réussir la mise en place de l'Autorité européenne de surveillance
- Les corridors paneuropéens de transport 2004-2006
- Situation et perspectives des sources d'énergie "traditionnelles" que sont le charbon, le pétrole et le gaz naturel dans la future combinaison énergétique

Avis exploratoires

- La sûreté des modes de transport
- L'efficacité énergétique
- L'approvisionnement énergétique de l'UE – Stratégie d'optimisation

Commission consultative des mutations industrielles

Avis d'initiative

- Portée et effets de la délocalisation d'entreprises
- Le dialogue social et l'implication des travailleurs, clé pour anticiper et gérer les mutations industrielles
- Les effets des accords internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les mutations industrielles en Europe
- Le rôle des parcs technologiques dans la transformation industrielle des nouveaux États membres de l'UE
- Risques et problèmes liés à l'approvisionnement de l'industrie européenne en matières premières
- Le développement durable, moteur des mutations industrielles
- La gouvernance territoriale des mutations industrielles: le rôle des partenaires sociaux et la contribution du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation
- Services et industrie manufacturière européenne: les interactions entre ces secteurs et l'impact de celles-ci sur l'emploi, la compétitivité et la productivité

Avis exploratoires

- La gestion des mutations industrielles dans les zones transfrontalières à la suite de l'élargissement de l'Union européenne

• **Principales publications (brochures, cahiers et dépliants) pour la période 2005-2006**

Rôle et fonctionnement du CESE

- Vade-mecum 2004-2006
- Bienvenue chez vous
- Règlement intérieur
- Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée
- Le CESE en dix questions
- Programme de la Présidente 2004-2006
- Rapport de la Présidente – Mandat 2004-2006

Société civile organisée

- Les sociétés civiles dans les quatre États voisins orientaux de l'Union européenne
- Rencontre ACP-UE: la société civile organisée, acteur du développement
- Troisième rencontre de la société civile organisée Union européenne – Amérique latine et Caraïbes
- La gouvernance et les ONG de demain
- Vivre l'Europe
- Services publics: le rôle du dialogue civil dans la fourniture des services économiques et sociaux de qualité

Marché unique, production et consommation

- Où en est le marché unique? 25 constats de l'Observatoire du marché unique
- L'état actuel de la corégulation et de l'autorégulation dans le marché unique
- L'amélioration du cadre réglementaire de l'Union européenne, en amont et en aval – une véritable priorité politique
- La politique touristique dans l'Union européenne élargie
- La contribution du tourisme au redressement économique et social des zones en déclin. Déclaration de Cordoue
- Esprit d'entreprise en Europe

- La politique des consommateurs après l'élargissement de l'Union européenne. Déclaration de Katowice
- Journée européenne du consommateur "Consommation durable"

Emploi, affaires sociales et citoyenneté

- 20 ans de dialogue social européen: bilan et perspectives
- L'impact des médias pour la jeunesse sur la promotion active d'une citoyenneté européenne
- Égalité des chances pour les personnes handicapées: un plan d'action européen
- La société civile en mouvement pour une Europe en meilleure santé

Relations extérieures

- Afrique, Caraïbes, Pacifique: un meilleur partenariat pour un meilleur développement: 30 propositions

Communiquer l'Europe

- Comment mieux communiquer l'Europe? L'opinion des jeunes hongrois sur l'Union européenne
- Communiquer l'Europe: Opinion des étudiants
- L'Europe, un droit que l'on perdrait à défaut de l'utiliser?! Résultat d'un atelier intitulé "Communiquer l'Europe"
- The Sound of Europe. Salzburg – 27-28 janvier 2006 (Volumes I et II)

Stratégie de Lisbonne

- Reforming network industries: experiences in Europe and Belgium (uniquement en EN)
- Déclaration de Luxembourg sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne
- Déclaration de Paris: "Redonner confiance dans la construction européenne en mettant en place un véritable dialogue avec la société civile"

Développement durable

- Financer un développement rural durable
- Reviewing the European Sustainable Development strategy (uniquement en EN)

Divers

- Le Comité économique et social européen dans le quartier Léopold et le quartier européen
- Bertha von Suttner
- Ommagio a Bruno Di Odoardo (uniquement en IT)

Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée

Unité "Visites et publications"

Pour toute information contacter:

publications@eesc.europa.eu

Tél. (32-2) 546 96 04 ■ Fax (32-2) 546 97 64

Rue Belliard 99 ■ B-1040 Bruxelles

Internet: <http://www.eesc.europa.eu>

Numéro de catalogue: CESE-2007-02-FR

EUROPE DIRECT

est un service qui vous aidera à trouver une réponse à vos questions sur l'Union européenne.

Un numéro de téléphone gratuit et unique:

00 800 6 7 8 9 10 11

Pour en savoir plus

La présente brochure est l'un des documents d'information publiés par le Comité économique et social européen. D'autres titres dans la même série incluent *Le CESE en dix questions* et *Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée*. Ceux-ci, ainsi que plusieurs autres publications peuvent être consultés et téléchargés gratuitement sur le site web du CESE <http://www.eesc.europa.eu>.

Des versions imprimées de toutes les publications du CESE peuvent être obtenues gratuitement en envoyant un courrier électronique à l'adresse publications@eesc.europa.eu ou en écrivant à l'unité Visites et publications, rue Belliard 99, B-1040 Bruxelles, Belgique.